



RAPPORT D'ACTIVITES 2007-2008

Introduction

Situation sur le plan du chômage

On assiste à une décrue lente et régulière du chômage depuis l'automne 2007, mais dans le Jura on constate encore 4,7% de sans emploi en mars 2008. L'amélioration touche peu les jeunes, dont près de 300 sont aujourd'hui toujours sans travail. Tout aussi grave est la situation des chômeurs de longue durée : à la même période 500 personnes étaient sans travail depuis plus de 12 mois. La moyenne annuelle du chômage dans le Jura se situait pour 2006 à 5,9, pour 2007 à 5,2% (tous les demandeurs d'emploi).

La dernière assemblée générale de PPE avait avalisé la proposition du comité de renoncer pour l'instant à mettre sur pied des journées d'information et de leur préférer l'écoute des chômeurs. La période 2007/2008 a consisté essentiellement à l'étude des constatations et à la mise en œuvre des propositions issues de la réunion avec les chômeurs du 28 mars 2007. Le comité de PPE s'est réuni à 6 reprises depuis la dernière assemblée générale, le 22 juin 2007.

MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS DU 28 MARS 2007

Après examen, un certain nombre de propositions ont été retenues :

1. Caisses de chômage

Certains chômeurs faisaient remarquer que le libre choix de la caisse de chômage n'était pas toujours respecté. D'autres exprimaient le besoin d'une fiche explicative des décomptes des caisses de chômage afin de mieux comprendre la complexité de l'indemnisation par l'assurance chômage.

Le comité s'est adressé à M. J.-M. Boillat le 24 juin. Dans sa réponse, le chef de la caisse publique de chômage écrivait que les brochures existantes, « Etre au chômage » et « Prévoyance professionnelle des personnes au chômage », étaient suffisantes et qu'il n'était pas nécessaire d'en créer d'autres. Selon M. Boillat, les décomptes de chômage donnent des informations essentielles et compréhensibles, et les caisses de chômage sont à disposition pour répondre aux questions. Une fiche explicative serait donc inutile. M. Boillat faisait remarquer la nécessité de signaler toute éventuelle erreur aux caisses de chômage.

En ce qui concerne le libre choix de la caisse de chômage, M. Boillat nous signalait que les personnes qui s'annoncent à leur commune peuvent choisir librement leur caisse de chômage, mais que certaines caisses tentent d'acquérir de nouveaux membres. M. Boillat nous priait d'évoquer cette question avec le SAMT. Début octobre, M. Kaech nous précisait les bases légales de l'inscription des personnes sans emploi en soulignant que son service n'avait pas eu connaissance de pratiques abusives de la part d'une caisse de chômage.

2. Carte de chômeur

La généralisation de la carte de chômeur, demandée par les participants à la journée du 28 mars 2007, a été réalisée entre temps, comme nous l'apprenait un article d'Objectif emploi de novembre 2007. Cette carte est maintenant distribuée sur demande par les conseillers ORP, elle est valable trois mois et renouvelable. En ce qui concerne la liste des prestations, PPE a répertorié les organismes accordant des réductions. Une maigre liste provisoire figure sur notre site, où l'on trouvera également les réponses à nos demandes.

3. Entretiens avec les ministres Receveur et Probst

Début octobre 2007, nous nous adressions à M. Probst, ministre de l'Economie, afin de discuter des sujets suivants, suggérés par des chômeurs lors de la réunion mentionnée : mise sur pied d'une rencontre avec les conseillers ORP – institution d'un médiateur entre chômeurs et conseillers ORP – prolongation des POC et des PET – participation à la commission tripartite avec voix consultative.

A la mi-avril 2008, la secrétaire du ministre nous proposait la date du 16 mai.

A la mi-décembre 2007, nous informions par lettre les participants à la journée du 28 mars des activités déployées pendant l'année. Cinq chômeurs étaient intéressés à participer aux entretiens avec les ministres.

Début janvier 2008, nous adressions une demande d'entretien à M. Receveur, ministre des Affaires sociales, pour lui soumettre les remarques des chômeurs concernant les mesures d'insertion et le GMI, le Groupe des mesures d'insertion. La rencontre s'est déroulée le 25 février 2008 en présence de MM. Veya et Riat. Quatre membres du comité y ont participé ainsi qu'une chômeuse. La rencontre a permis d'informer nos interlocuteurs sur e. a. l'insuffisance de l'encadrement et de la qualité des mesures d'insertion, la nécessité d'un dialogue véritable avec les participants, l'importance de la validation des stages et le besoin de véritables formations. L'entretien s'est déroulé dans une atmosphère cordiale. Nous avons pu constater la disponibilité et l'écoute bienveillante de M. Receveur et des responsables administratifs.

4. En ce qui concerne la demande d'une consultation juridique, rendez-vous a été pris avec le juriste du Service dettes de Caritas Jura, M. Sébastien Mercier, pour le 24 avril 2008.

5. La question de la mise sur pied d'un lieu de rencontre/centre d'information a été examinée au sein du comité de PPE, qui s'est informé des expériences passées (Trait d'union pour le Jura) et actuelles (permanence de la Pastorale Monde du travail à Renens). Trois membres du comité se sont rendus à Genève pour visiter le Trialogue et discuter pendant plusieurs heures avec sa présidente, Mme Gorgé, le 19 février. L'élargissement d'une structure existante, par exemple l'Office communal du travail à Delémont, autre solution envisagée, est à écarter vu la tendance générale à la cantonalisation. Une visite de la Bourse du travail aux EFEJ de Bassecourt est prévue.

6. Afin de mieux comprendre ce que signifie la notion de médiation et ses possibilités, contact a été pris avec l'association Option médiation BE/JU et un rendez-vous agendé le 15 avril.

7. La carte de visite de PPE, le répondeur téléphonique, le site web et le blog sont nos instruments d'information. Le blog, qui a démarré en juin passé, contient une centaine de messages mais est encore peu fréquenté. En mars dernier une centaine de mails ont été envoyés pour le faire connaître.

AUTRES OBJECTIFS STATUTAIRES

– FAVORISER LA COMPREHENSION DES LOIS ET REGLEMENTS

Le comité s'est informé sur les mesures de marché du travail. Trois membres du comité ont participé à la journée du CSP à La Chaux-de-Fonds le 20.11.07, consacrée à «Vivre sans emploi ?». Les statistiques cantonales du chômage sont transmises chaque mois aux membres du comité.

– INFORMER, SENSIBILISER

PPE a participé au comité en faveur du fonds d'aide aux formations professionnelles qui a précédé la votation du 17 juin 2007. Un communiqué de presse a été publié. En novembre 2007, près de 300 lettres ont été envoyées afin d'informer sur nos activités et

recruter de nouveaux membres. Nous avons enregistré un bon résultat. Nous comptons actuellement 26 membres collectifs et une cinquantaine de membres individuels. 14 communes, 5 syndicats, un membre du gouvernement jurassien et 17 parlementaires fédéraux, cantonaux ou communaux font partie de PPE.

– PARTICIPER A LA CONSULTATION PAR LES AUTORITES

PPE a répondu à la consultation sur la révision partielle de la LACI en s'opposant aux mesures d'économie prévues. La nouvelle LACI prévoit que :

- les périodes de cotisation accomplies par le biais de mesures cantonales ou fédérales ne sont plus prises en compte dans le délai-cadre.
- le délai d'attente est allongé à 260 jours pour les jeunes sortant de formation.
- la période de cotisation de 12 mois n'ouvre un droit qu'à 260 indemnités journalières (contre 400 aujourd'hui). Les assurés de plus de 55 ans ne pourraient toucher 520 indemnités journalières que s'ils justifient d'une période de cotisation ininterrompue de 22 mois (aujourd'hui 18 mois).
- les mesures de marché du travail sont financées sur la base d'un montant plafond fixé à 3000 francs par demandeur d'emploi et par an (aujourd'hui 3500).
- le gain assuré devrait être calculé sur la seule base du gain intermédiaire effectivement réalisé, sans prendre en compte les indemnités compensatoires versées par l'assurance-chômage.

– PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE ACTIVE DE L'EMPLOI

Le comité a suivi les activités parlementaires et gouvernementales au sujet des questions touchant à la précarité et à l'emploi, les mesures prises par l'administration et celles des organismes d'aide aux sans emplois en Suisse. Il s'est informé au sujet du Chéquier culture et de la Kulturlegi ainsi que sur les débats autour de la nouvelle loi sur le chômage de Genève.

Nous avons demandé en novembre au Service de l'emploi de Neuchâtel des informations au sujet du projet « Innover ensemble pour l'emploi », c'est le chef du secteur Observation et mesures de marché du travail du Service jurassien de l'emploi, M. Ackermann, qui nous a répondu en nous communiquant aussi le dispositif propre au Jura.

E. Martinoli, président a.i.

Delémont, le 8 mai 2008

PPE, case postale 2229, 2800 Delémont 2, CCP 25-5530-3
<mailto:partenairespourleemploi@yahoo.fr>
<http://www.jura.ch/ppe>
<http://partenairespourleemploi.blogspot.com/>